

Lancement d'un appel permanent à projets FOAD

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) souhaite favoriser l'innovation et le développement des usages des technologies dans le domaine de l'éducation afin de mettre en place une offre francophone de qualité partout dans le monde, et cela à travers l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur partenaires dans leur participation à ce mouvement international.

Dans ce cadre, l'AUF, à travers l'Institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC), lance un appel permanent pour faciliter la création de formations ouvertes et à distance (FOAD) et de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM, en anglais MOOCs) dans la francophonie universitaire.

OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

Ces dernières années ont connu une grande effervescence dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation (TICE). De nouvelles modalités technologiques et pédagogiques ont fait leur apparition et elles ont une influence sur la transmission du savoir en milieu universitaire.

Le dispositif d'accompagnement des FOAD vise à susciter la création de diplômes à rayonnement international favorisant l'influence des établissements qui les proposent. Il s'agit également de soutenir des projets de diplôme entièrement à distance, offrant aux étudiants et apprenants en formation continue la possibilité de suivre des enseignements de haut niveau.

A la rentrée 2016-2017, le site Internet de l'AUF consacré aux FOAD (www.foad-mooc.auf.org/) propose 88 diplômes à distance délivrés par divers établissements. Via son dispositif de formation de formateurs, l'agence a apporté son soutien à la création de ces formations.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Seuls les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, hors Union européenne et Amérique du Nord, peuvent présenter un projet (Les projets issus d'établissements en Bulgarie et Roumanie sont acceptés).
- Le diplôme sera entièrement en langue française (hors modules éventuels spécifiques de langues intégrés dans un cursus).
- L'établissement porteur du projet peut proposer de dispenser son diplôme en partenariat avec un ou plusieurs autres établissements, quel que soit le rattachement géographique. Un partenariat du secteur socio-économique est un atout supplémentaire.
- La priorité est accordée aux diplômes justifiant d'une forte employabilité, quel que soit leur domaine scientifique.
- Le projet de formation est obligatoirement de niveau licence (L3) ou master M1 ou M2 (un accès direct au M2 à distance doit être possible si le M1 est proposé en présentiel dans l'établissement) avec des diplômes professionnels de spécialité débouchant directement sur un emploi. Les formations de niveau DU (Diplôme d'Université) sont également acceptées.
- La formation est présentée et structurée en crédits (type ECTS) selon le système LMD.
- La formation est entièrement en langue française (hors modules éventuels spécifiques de langues intégrés dans le cursus).

- L'AUF accorde une priorité aux projets reposant sur un diplôme « présentiel » existant dans l'établissement porteur du projet ou dans un établissement partenaire.

NATURE DE L'AIDE DE L'AUF

L'Agence universitaire de la Francophonie propose une démarche de développement de projet et un accompagnement jusqu'au lancement effectif du diplôme. L'aide que l'AUF apporte à l'établissement dont le projet est sélectionné consiste principalement à :

- Mettre à disposition du projet un expert qui travaillera avec l'équipe du projet sur tous les aspects pédagogiques (méthodologies de l'enseignement), techniques (plateforme d'enseignement à distance) et administratifs (modèle économique) jusqu'au lancement officiel de la formation.
L'expert intervient à la fois sur site et à distance pour soutenir et accompagner l'équipe du projet. Ses honoraires, déplacements et frais de séjour sont pris en charge par l'AUF.
- Aider l'établissement à établir un modèle économique pour sa formation qui permettra d'assurer sa pérennisation au-delà du soutien de l'AUF.
- Aider l'équipe du projet à choisir et à se former à l'utilisation d'une plate-forme d'enseignement à distance, puis offrir un espace d'hébergement pour le serveur destiné à accueillir la formation sur Internet.
- Promouvoir la formation par son insertion sur le site de l'AUF consacré aux FOAD (<http://www.foad-mooc.auf.org/>).
- Assister si besoin l'établissement dans sa gestion administrative et financière de la formation : encaissement par l'AUF dans ses campus numériques francophones et reversement à l'établissement des frais pédagogiques et de scolarité ou de certification de la formation.
- Garantir et organiser la surveillance des examens (si besoin) et assurer l'organisation des soutenances de mémoire pour le compte des établissements dans ses campus numériques francophones.
- Former l'équipe du projet à la production de contenus pédagogiques en format électronique et aux méthodologies de l'enseignement à distance à travers des ateliers de formation de type « Transfer ». Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.
- Former l'équipe administrative et technique devant assurer le suivi de la formation. Les frais d'organisation des formations sont pris en charge par l'AUF.

Des allocations d'études à distance (bourses) peuvent également être attribuées à un certain nombre de candidats sélectionnés par l'établissement pour suivre la FOAD.

L'AUF **ne prend pas en charge**, notamment :

- l'achat d'équipements informatiques, bureautiques ou vidéo ;
- le financement de développement informatique ;
- une rémunération complémentaire pour la fonction de chef de projet ;
- un complément de rémunération pour les auteurs des cours
- les frais de fonctionnement (télécommunications, consommables divers, relations extérieures, ...).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier à remettre doit être obligatoirement composé des éléments suivants :

- Une lettre d'engagement signée par un représentant légal de l'établissement du porteur du projet, qui indique le titre du diplôme proposé, l'identité de l'enseignant porteur du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel.
- Le curriculum vitae détaillé de l'enseignant en charge du diplôme ou du coordonnateur du projet mettant en évidence son expérience en matière de TICE / FOAD.

- Les curriculum vitae des membres de l'équipe pédagogique.
- Une fiche sur le(s) partenaire(s) éventuel(s).
- Une fiche précisant les principaux atouts dont l'établissement dispose pour mener à bien le projet et les principaux obstacles qui pourraient être rencontrés dans la mise en oeuvre du projet.
- Une fiche détaillée décrivant l'organisation pédagogique du diplôme proposé (modalités d'encadrement, tutorat, outils à disposition des apprenants, modalités de contrôle des connaissances...) et présentant la structuration et le découpage du diplôme en format LMD. Chaque unité d'enseignement ou cours sera décrite et son contenu scientifique précisé de façon synthétique. La proposition est découpée en crédits ECTS et spécifie la répartition des crédits entre chaque cours (incluant, le cas échéant, le stage professionnel).
- Une fiche précisant si la proposition s'appuie sur un diplôme existant en présentiel dans l'établissement porteur du projet (ou dans un établissement partenaire) et le nombre estimé d'apprenants par promotion.
- Une justification précise de l'employabilité du diplôme proposé : en quoi est-il particulièrement adapté au marché du travail visé ? Quels sont les emplois ciblés à l'issue de la formation ?

Attention : les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

Les documents doivent être transmis dans format facilement lisible (.pdf, traitement de texte...)

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Un établissement peut soumettre plusieurs projets pour l'appel. Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier particulier.

Les projets sont réceptionnés par les services concernés de l'AUF, qui en vérifient la bonne forme, contrôlent les critères d'éligibilité et font une première évaluation.

Des experts externes sont éventuellement sollicités en fonction de la nature de la proposition. Les dossiers seront examinés par un comité d'experts deux fois par an (en avril et novembre de chaque année).

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Seront pris en compte pour l'évaluation de la proposition (outre la qualité globale du projet) :

- L'expérience en matière de FOAD de l'établissement et de l'équipe à l'origine de la proposition.
- Les choix pédagogiques et technologiques explicités.
- L'existence en présentiel du diplôme proposé.
- La qualité des descriptifs des cours.
- La structuration LMD du diplôme proposé.
- Le public cible proposé.

Un co-financement du diplôme par un tiers est un atout considérable.

LA SOUMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers peuvent être soumis tout au long de l'année.

Le dossier est à déposer uniquement sur <https://formulaires.auf.org>.

Pour toute question complémentaire : appel-foad-permanent@auf.org

N.B. Les établissements, ayant un projet FOAD qui est mis en place depuis au moins un année et souhaitant figurer dans le catalogue de formations de l'AUF, peuvent envoyer leurs dossiers

*à appel-foad-permanent@auf.org sans passer par le formulaire d'inscription.
Les documents à envoyer sont les mêmes que ceux indiqués dans ce dossier.*